

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal.....45  
Membres en exercice .....45  
Présents ou représenté.e.s  
à la séance .....44  
Absent.e.s.....01

---

## COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE

des

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération n°2021-05-09-F :**

Coût d'une place en crèche - Déplafonnement  
des tarifs crèches

## SÉANCE DU JEUDI 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-sept mai**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt mai**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

### ETAIENT PRESENTS

M. GAUTRAIS, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE\*, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI\*, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL,

### EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme KLOPP	a donné mandat à	M. GAUTRAIS
Mme BOUHADA	a donné mandat à	Mme LELU
M. BRUNET	a donné mandat à	Mme LELU
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. MATHIEU	a donné mandat à	Mme CHAMBRE-MARTIN
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND

### ABSENTE

Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**M. SEYE** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

\*Monsieur LACHELACHE et Madame LARABI arrivés à partir du point 3

**LE CONSEIL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

**VU** la circulaire de la CNAF n° 2019-005 005 portant évolution des barèmes des participations familiales en Eaje (Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants) mise en place dès le 1<sup>er</sup> septembre 2019,

**VU** la Délibération n°05 06 33 ENF – Révision des revenus plancher et plafond pris en compte dans la tarification des familles utilisatrices des Etablissements d'accueil de jeunes enfants,

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la Ville de Fontenay-sous-Bois à promouvoir la mixité sociale suivant le principe de la PSU (Prestation de Service Unique),

**CONSIDÉRANT** que les gestionnaires ne peuvent appliquer un plafond inférieur à celui de la CAF mais ont la possibilité de déplafonner au-delà du plafond de manière à ce que les familles à faibles mais aussi à hauts revenus puissent prétendre à une place de crèche,

**CONSIDÉRANT** que l'évolution des barèmes des participations familiales seront maintenus à l'identique pour le plancher et augmentés pour le barème plafond.

**SUR** avis de la Commission des Finances,

**À L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE**

Ne prennent pas part au vote

M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL

**Article unique** : de fixer le revenu plafond à 8 000€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le 31 MAI 2021

Publication

le 31 MAI 2021

Notification

le 31 MAI 2021

Certifié exécutoire

Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**

Maire

